

## **COMMISSION POLE DEVELOPPEMENT**

---

**Réunion :** du mercredi 16 juin 2021 à 18H00

---

**Présidence :** M. MALIVERNAY.

---

**Présents :** MM. ENCARNACAO - DROIT – LANCELOT – PRUDHON – TRIFIGNY.

---

**Excusés :** MM. MANGIN - PRETOT

---

**Participent :** MM. BARBIER – BEGEL - MOUGIN – TAVERDET (salariés)

---

## **CHALLENGE FUTNET (tennis ballon) :**

Suite aux inscriptions au challenge Futnet (105 équipes ont participé), le rassemblement départemental final se déroulera le samedi 19 juin 2021 de 19H00 à 22H00 au stade synthétique à Rioz (rendez-vous à 18H30).

### Organisation :

24 binômes sont qualifiés pour ce rassemblement comme ci-dessous :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT 1 et 2  
BREUCHES 1  
FC LA ROMAINE 1  
FC PAYS LUXEUIL 1 et 2  
FC PAYS MINIER 1,2,3 et 4  
FROTEY VESOUL 1  
LARIANS 1  
NOIDANS VESOUL 1, 2 et 3  
RC SAONOIS 1 et 2  
RIOZ/ETUZ/CUSSEY 1, 2 et 3  
VESOUL FC 1,2,3 et 4

Un courriel a été adressé aux clubs concernés le 9 juin dernier où il est demandé à chaque club de fournir par e-mail avant le mardi 15 juin 2021 à 9H00 la liste des binômes concernés (NOM – PRENOM – NUMERO DE LICENCE).

Un échange autour de l'organisation est réalisé (intendance, récompenses).

Encadrement technique :

MM. Barbier – Begel – Droit - Lemerrier – Malivernay.

## **Programme Educatif Fédéral**

Rappel :

- Les clubs ont réceptionné par courriel le 30 mars 2021 les documents relatifs au concours PEF saison 2020/2021.

1 action réalisée = 1 fiche action.

Les clubs avaient jusqu'au 11 juin 2021 peuvent faire parvenir au secrétariat du District leurs fiches actions.

8 clubs ont participé représentant 58 fiches « action » : Amance/Corre/Polaincourt – Fc La Romaine - Frotey Vesoul – Lure JS - Melisey/St Barthélémy – Noidans Vesoul – Rioz/Etuz/Cussey - Vesoul Racing.

Après étude et échanges, la commission dresse le classement des 5 clubs dont les noms seront transmis à la Ligue de Bourgogne Franche-Comté ci-dessous :

- 1 – Lure JS
- 2 - Amance/Corre/Polaincourt
- 3 – Vesoul Racing
- 4 – Melisey/St Barthémémy
- 5 – Rioz/Etuz/Cussey

Par ailleurs, tous les clubs ayant participé à ce concours se verront remettre des récompenses sous forme de matériel pédagogique lors d'une remise officielle à prévoir en début de saison 2021/22.

## **CHALLENGES JEUNES FOOTBALLEURS/FOOTBALLEUSES**

Rappel :

Dans le cadre du plan d'actions de notre instance pour cette fin de saison 2020/2021, les clubs ont réceptionné par courriel le 15 avril 2021 les modalités d'organisation de l'opération « challenge du jeune footballeur-footballeuse ».

La date limite de réception des documents relatifs aux résultats (cf tableau de synthèse des résultats) était fixée au 30 mai 2021.

19 clubs ont participé à ce challenge, représentant 727 joueuses-joueurs.

Liste des clubs ayant participé :

Amance/Corre/Polaincourt – Arc Gray – Colombe – Fc 4 Rivières – Fc La Romaine – Fc Pays Luxeuil – Fc Pays Minier – Francheville – Gr Mille Etangs – Jasney – Jussey – Lure JS – Magny Vernois – Noidans Vesoul – Perrouse – RC Saônois – St Loup/Corbenay/Magnoncourt – Traves – Val Pesmes.

Le rassemblement final se déroulera sur la journée le dimanche 27 juin 2021 au stade municipal à Amance.

4 créneaux horaires retenus : 9H – 11H ; 11H – 13H ; 13H – 15H ; 15H – 17H

Un échange autour de l'organisation est réalisé (intendance, récompenses).

Une circulaire d'organisation sera adressée prochainement aux clubs concernés.

## **ACTIONS SAISON 2021/2022**

Compte tenu des actions proposées cette saison, il est évoqué le principe de reconduction des actions ci-dessous pour la saison 2021/2022 :

- Futnet (période octobre – novembre)
- Golf Foot (période mars – avril)
- Football réduit loisirs (mai – juin)

Par ailleurs, il est également rappelé l'organisation de la pratique championnat Futsal sur la saison complète pour les catégories ci-dessous :

- Seniors (matches en semaine)
- U18G et U15G (durant les vacances scolaires)

Le Président de la commission Pôle développement,  
**Michel MALIVERNAY**

**RAPPEL :**

*Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*